

### ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/d1069724-4c00-4694-8896-ff0170f26ebd>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/d1069724-4c00-4694-8896-ff0170f26ebd> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

### ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Defoort \(Defoort\), Benjamin](#)

Date de soutenance : 02-11-2012

Directeur(s) de thèse : [Seiller Bertrand](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [Ecole doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris\)](#)

### ▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Acte administratif unilatéral, Pouvoir de l'administration, Contrôle juridictionnel de l'administration, Participation des citoyens, Légitimité des autorités publiques, France

**Mots-clés** :

- Administration publique -- Prise de décision - France
- Contrôle juridictionnel de l'administration - France
- Pouvoir discrétionnaire (droit administratif) - France

**Résumé** : Expression la plus caractéristique du pouvoir de l'administration, la décision administrative est une notion familière. Pourtant, les données observables en droit positif s'avèrent hétérogènes et contingentes, compromettant la possibilité d'en circonscrire la teneur. Et derrière un consensus apparent, les présentations doctrinales de l'action administrative unilatérale se caractérisent par un éclatement terminologique et conceptuel. Le choix a été fait de construire une définition, à partir d'une analyse critique du droit positif et du discours doctrinal, pour en éprouver les mérites en vue d'une meilleure compréhension de l'administration et de son droit. Signification impérative d'une manifestation de volonté uni-latérale et arrêtée d'une autorité administrative, la décision administrative constitue un utile outil d'analyse du pouvoir de l'administration, du contrôle du juge sur celui-ci et de la place à laquelle les citoyens peuvent prétendre dans son élaboration et sa mise en oeuvre. Distincte de l'incitation ou de la déclaration d'intention, la décision demeure le mode privilégié de direction de la conduite des citoyens et l'objet principal du contrôle du juge sur la légalité de l'action administrative. La portée explicative de cette définition est complétée par la compréhension qu'elle autorise des usages stratégiques que les acteurs du droit administratif peuvent en faire. En tant que signification, la décision révèle les luttes qu'ils mènent pour l'identification, au cas concret, de la portée des divers actes de l'administration ; enjeu de pouvoir, elle fait ressortir les stratégies de légitimation qui entourent son emploi par les autorités publiques.

### ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

### ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2012PA020097

Type de ressource : Thèse